



Rapport d'activité **2021**





Fondation CSC  
St-Barthélemy







# Sommaire

<b>Présentation de la Fondation .....</b>	<b>4</b>
Les buts de la Fondation .....	4
Un bref historique.....	4
Situation actuelle .....	4
Quelques repères quantitatifs au 31 décembre 2021 .....	7
<b>Le mot du Président .....</b>	<b>8</b>
<b>Le mot du Directeur.....</b>	<b>10</b>
<b>Conseil des Résidents.....</b>	<b>13</b>
<b>Un reflet des projets et des activités .....</b>	<b>14</b>
Hébergement et Ateliers.....	14
Ressources humaines .....	16
<b>Les organes dirigeants .....</b>	<b>18</b>
Le Conseil de Fondation état au 31.12.2021 ...	18
Le directeur et le comité de direction .....	19
L'organe de révision .....	20
Le mode de signatures et les personnes habilitées à signer .....	20
Les bases légales, la haute surveillance et le subventionnement .....	20
Les dons et les donateurs .....	20
Le statut fiscal .....	20
La prévoyance professionnelle.....	20
Les liens.....	20
<b>Les finances.....</b>	<b>22</b>
Le bilan .....	22
Le compte d'exploitation .....	23
Le compte de résultat .....	24
L'annexe aux comptes .....	24
Le rapport de l'organe de révision .....	32
<b>Remerciements .....</b>	<b>34</b>

# Présentation de la Fondation

## Les buts de la Fondation

Selon l'article 3 des statuts, la fondation a pour but l'accueil et l'accompagnement de personnes adultes qui présentent notamment une déficience intellectuelle, psychique ou des troubles du spectre de l'autisme.

Elle favorise leur autonomie et soutient leur développement personnel en recherchant, autant que faire se peut, leur autodétermination et leur association aux décisions qui les concernent. Dans une perspective inclusive, elle contribue à leur pleine place dans la société par leur participation sociale, économique, culturelle et citoyenne.

Les principes qui guident son activité se fondent notamment sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006. Pour répondre à la diversité et à la singularité des besoins des personnes accompagnées, la fondation s'appuie sur une pluralité d'approches telles que, par exemple, le Modèle de Développement Humain - Processus de Production du Handicap (MDH-PPH), l'analyse systémique, la sociothérapie d'orientation anthroposophique, l'approche cognitivo-comportementale, le programme TEACCH et l'analyse ABA.

## Un bref historique

L'association « Centre de Pédagogie Curative » a été créée à St-Barthélemy en 1946 à l'initiative de Mme Vala Bérence, inspirée des travaux de M. Rudolf Steiner et accueillait, au début de son activité, des enfants. Ceux-ci devenus de jeunes adultes, elle

change de dénomination pour s'appeler le « Centre Social et Curatif » (CSC) en 1986. Elle changera de statut en 1988 et devient une fondation sous le nom de « Centre Social et Curatif, St-Barthélemy ».

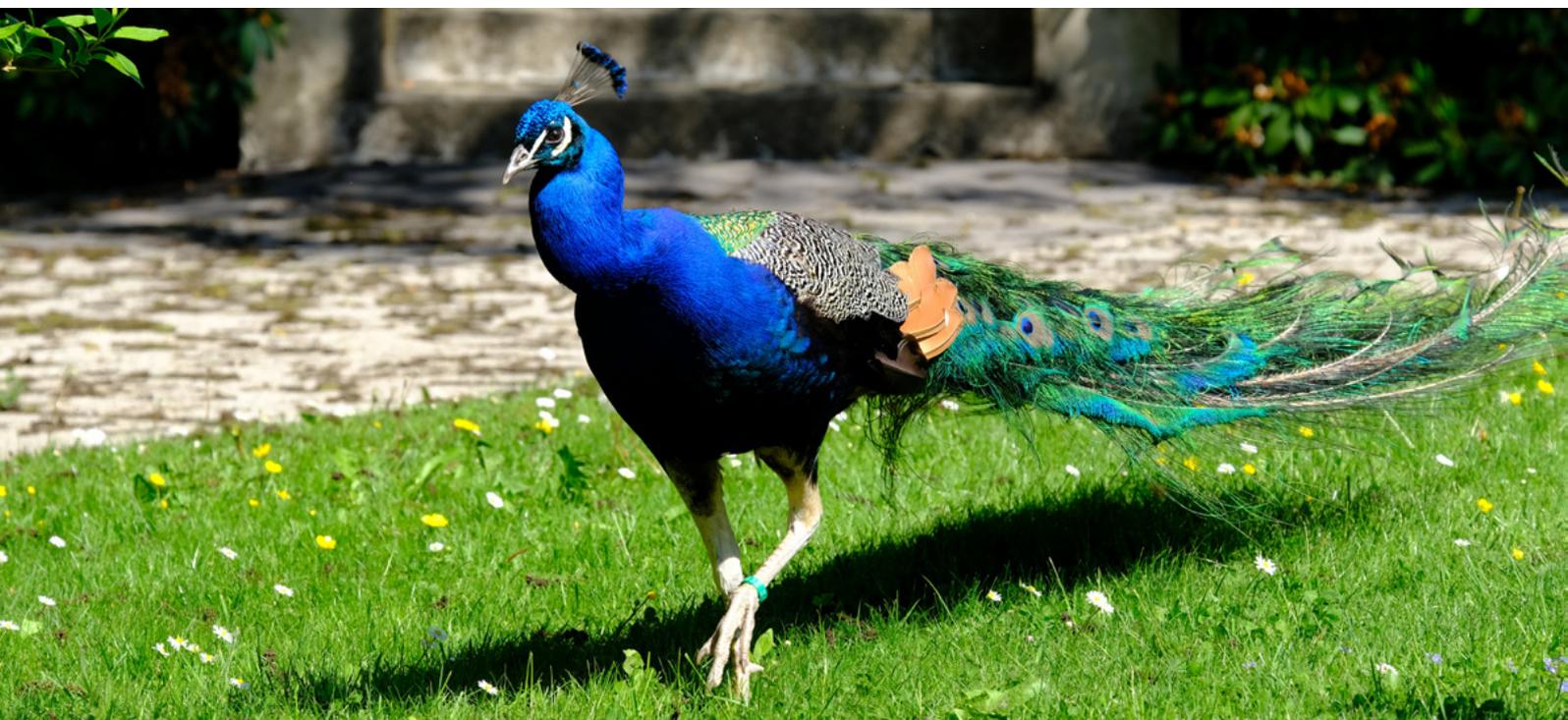
Depuis 1994, la fondation accueille exclusivement des personnes adultes. Dès 2012, elle s'ouvre à une pluralité d'approches et son nom évolue une nouvelle fois en 2016, année du 70e anniversaire pour prendre sa **dénomination actuelle « Fondation CSC St-Barthélemy »**.

## Situation actuelle

Située à St-Barthélemy, près d'Echallens, la fondation est un établissement socio-éducatif sans but lucratif, reconnu d'utilité publique et subventionné par le Canton de Vaud.

La fondation dispense des prestations dans plusieurs secteurs d'activités notamment :

- **L'hébergement** qui est constitué de 10 foyers répartis sur 4 sites proposant un cadre de vie favorisant le bien-être, l'autodétermination et le développement personnel.
- **Les ateliers** qui offrent un travail ou une activité de jour valorisants : ils comprennent des ateliers à vocation socialisante ainsi que des centres de jour.
- **La santé et les thérapies** qui dispensent des soins infirmiers et des thérapies telles qu'un suivi psychologique, de la musicothérapie, de l'art-thérapie et des massages.





# Quelques repères quantitatifs au 31 décembre 2021



## Capacité d'accueil

- 74 résident-e-s âgé-e-s de 17 à 93 ans accueilli-e-s 24h/24h, 365 jours par an



## Sites, hébergement, ateliers

- 4 sites (site du Château et site de la Ferme à St-Barthélemy, Villa Lilas et Citizen à Echallens)
- 10 foyers accueillant chacun entre 7 et 9 résident-e-s
- 10 ateliers offrant des prestations d'activités de jour dont 7 à vocation socialisante et 3 centres de jour



## Ressources humaines

- Près de 200 collaboratrices et collaborateurs représentant 115.05 emplois à plein temps



## Finances

- un budget annuel de l'ordre de 14 millions de francs
- une valeur ECA des bâtiments de près de 28 millions de francs



## Services transverses

### (cuisines, buanderie, entretien, logistique)

- plus de 200 repas confectionnés chaque jour
- près de 70 tonnes de linge lavé chaque année
- environ 14'000 heures effectuées par les collaboratrices et collaborateurs pour l'entretien et la maintenance des infrastructures
- 17 véhicules
- une superficie de 30 hectares



## L'accueil du public

### Sur le site de la Ferme

- un café-restaurant avec terrasse
- une boulangerie bio
- une exploitation agricole bio d'environ 24,5 hectares
- un parc animalier rassemblant près de 320 animaux
- un parcours didactique

### Sur le site du Château

- Une grande salle Leenaards pouvant recevoir jusqu'à 120 personnes assises

# Le mot du Président



**Christophe EQUEY,**  
Président du Conseil de Fondation

Contribuer à une société plus inclusive en rassemblant, en fédérant et en mettant en valeur toutes les compétences, tous les savoir-faire et toutes les énergies, telle est l'ambition de la nouvelle vision proposée par notre directeur, David Volet, et adoptée par le Conseil de Fondation le 6 décembre 2021.

## **Vision de la Fondation CSC St-Barthélemy « Ensemble vers 2027 »**

Tant dans sa conception que dans son élaboration, cette vision ouvre de nouvelles perspectives pour la Fondation CSC St-Barthélemy qui s'apparentent à un véritable changement de paradigme.

En effet, la vision 2020 visait avant tout à répondre aux exigences cantonales en matière de gouvernance, d'organisation et de financement suite aux recommandations impératives du Contrôle cantonal des finances. Par analogie avec le patinage artistique, on pourrait parler de programme court ou imposé. C'était incontournable et cela a permis à la fondation de regagner la confiance des autorités qui la subventionnent. Pour filer la métaphore de ce sport de glace, pour sa part la vision 2027 correspond au programme libre, celui par lequel tout le talent et la sensibilité des patineurs peut le mieux s'exprimer.

Au moment d'entrer en fonction le 1er novembre 2020, notre nouveau directeur a rapidement pris conscience de tous les défis qui attendaient la fondation. Fort de

sa grande expérience, c'est à juste titre, et avec le soutien inconditionnel du Conseil de Fondation, qu'il a choisi d'associer largement les collaboratrices et les collaborateurs à cette démarche importante pour l'avenir.

S'appuyant sur les solides acquis de la vision 2020, les trois axes de développement retenus suite à cette grande consultation sont centrés sur ce qui justifie l'existence même de la fondation. Le premier axe « **réaliser ensemble** » nous invite à contribuer à la réduction de tous les obstacles limitant les droits et la qualité de vie des résidentes et des résidents. Le deuxième axe « **travailler ensemble** » vise à créer les conditions favorables pour que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs donnent le meilleur d'eux-mêmes. Le troisième axe « **exister ensemble** » nous engage à associer toutes les parties-prenantes qui constituent le réseau de la fondation.

Cette aspiration, qui ne manque pas d'ambition, ne tombe pourtant pas du ciel. Elle s'inspire de l'état d'esprit qui règne au sein de la fondation et de la qualité reconnue de ses prestations. Elle va soutenir et guider les actions que nous allons mener ensemble ces prochaines années pour que les plus vulnérables d'entre nous ne puissent plus être exclus ou marginalisés en raison de leur déficience ou de leur différence, pour qu'ils trouvent leur place dans la société leur permettant d'exercer l'effectivité de tous leurs droits fondamentaux indépendamment de leur situation et sans discrimination d'aucune sorte.

## Inauguration d'une nouvelle structure à Echallens

La création de deux appartements inclusifs au cœur de la belle cité d'Echallens, grâce à une coopération remarquable avec sa municipalité, se profilait déjà dans le sens de notre nouvelle vision. Leur inauguration le 1<sup>er</sup> juillet 2021 a été honorée de la présence de la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale qui nous a assuré ainsi de sa confiance et dont les paroles nous ont encouragés dans cette voie.

Pour conclure mon propos, je tiens à exprimer ici toute mon admiration et ma gratitude à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la Fondation CSC St-Barthélemy pour leur investissement hors norme et tout-à-fait exceptionnel depuis le début de la pandémie. Au nom du Conseil de Fondation, au nom des résidentes et des résidents qui, jour après jour, ont pu compter sur leur engagement malgré l'adversité, je leur adresse ma profonde reconnaissance.



Derrière (de g. à dr.): Rebecca Ruiz (Conseillère d'Etat), David Volet (directeur de la Fondation CSC St-Barthélemy), Vilma Pirrello (syndique de St-Barthélemy) et Christophe Equey (président du conseil de la Fondation CSC St-Barthélemy). Assis devant (de g. à dr.): Serge Bornick (Syndic d'Echallens) et deux futurs locataires des appartements: José Nogueira et Cindy Jordan.

# Le mot du Directeur



David VOLET  
Directeur

## 2021, premier bilan après une année de direction

### Situation sanitaire

« Le virus Coronavirus nous rappelle à notre humanité et à notre condition d'être profondément sociaux, inséparables des uns des autres » - Edgar Morin

Pour la seconde année consécutive, l'évolution de la situation sanitaire est restée au centre de nos préoccupations. Au fil des mois, au rythme des annonces du Conseil fédéral, la fondation s'est adaptée en continu pour répondre aux différentes mesures de protection émises dans la lutte contre le Covid-19. Dans ce contexte, nous avons également dû faire face aux absences successives de toutes les personnes touchées par le virus et ses contraintes d'isolement. Il est à relever que dans ce climat morose, l'engagement permanent et la motivation quotidienne de l'ensemble du personnel n'ont jamais failli et ont permis de maintenir la plupart de nos activités et la qualité de l'accompagnement. Encore un grand merci à toutes et tous.

### Hommage à Monsieur Pierre Jallut, résident de la Maison Orange

Si dans l'ensemble la vie de la fondation s'est poursuivie sereinement malgré la crise sanitaire traversée, en décembre 2021, Monsieur Jallut s'est éteint dans sa 79<sup>e</sup> année, laissant derrière lui une immense tristesse. Nos pensées sont ici adressées à ses proches, à ses amis et à l'équipe qui l'a accompagné jusqu'à son départ.

### Jubilare du 75<sup>e</sup> anniversaire de la fondation

Dans le contexte de cette nouvelle année incertaine, le jubilé du 75<sup>e</sup> anniversaire de la fondation prévu en septembre dernier a dû être évidemment annulé.

Nous nous projetons désormais vers un heureux 80<sup>e</sup> et pour cette future année 2022, une fête d'été qui nous permettra de nous réunir à nouveau, résident-e-s, familles et collaborateur-trice-s.

### Un regard vers l'avenir : « Ensemble vers 2027 »

« Une vision qui ne s'accompagne pas d'actions n'est qu'un rêve. Une action qui ne découle pas d'une vision c'est du temps perdu. Une vision suivie d'action peut changer le monde ». Nelson Mandela

Peu après mon entrée en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2020, ce fichu virus me rattrapait déjà et m'éloignait de ma première participation au Conseil de Fondation. Pourtant, les attentes clairement exprimées autour de la reconstruction des liens de confiance entre les différentes strates hiérarchiques imposaient une réflexion en profondeur sur la manière de se rassembler autour de la mission de la fondation. L'opportunité de travailler sur une nouvelle vision pour l'avenir est très vite apparue comme un outil fédérateur. Mais comment développer une collaboration étroite et unificatrice dans une période qui aura vu par moment l'absence de plus de trente collaborateur-trice-s sur la même journée ?

Pour en revenir à la volonté d'élaborer notre future vision collective, trois groupes de travail se sont constitués malgré tout pour travailler sur chacun des axes soit : « **réaliser ensemble** », « **travailler ensemble** » et « **exister ensemble** ». La racine latine d'ensemble « *insinul* » signifie en même temps ou simultanément, démontre à elle seule le défi qu'a représenté l'élaboration de cette construction collective à l'heure où les quarantaines et les isolements se sont succédés à un rythme inconnu jusqu'ici. Pourtant, je crois pouvoir affirmer que les moments de partage qui ont permis la rédaction de notre vision dans laquelle chacun s'y retrouve auront été les fondements d'une nouvelle dynamique de travail.

Henry Ford a dit « *Se réunir est un début. Rester ensemble est un progrès. Travailler ensemble est la réussite* ».

Cette citation nous encourage à poursuivre le travail initié afin de mettre en valeur les expériences, les connaissances mais également les personnalités riches et variées de chaque personne vivant ou travaillant à la fondation. Nous pourrions peut-être alors évoquer la fin du confinement pour entrer pleinement dans l'ère d'une société inclusive dans laquelle la vulnérabilité devient une opportunité.

**A l'évocation en ce début 2022** de la réduction des mesures de protection imposées depuis plus de deux ans, **s'ouvre l'heure du retour au vivre ENSEMBLE !**

### Certification ISO

En parallèle à l'élaboration de la nouvelle vision, l'année 2021 a vu l'aboutissement d'un autre projet d'envergure ; l'obtention de la **certification ISO 9001:2015** pour l'ensemble de la fondation.

Fruit d'un travail débuté trois ans auparavant, la démarche a nécessité la réalisation d'un état des lieux sous forme d'audit, d'une réflexion et d'une remise en question globale de l'organisation de la fondation et de ses processus de travail. Leur formalisation a permis la mise en œuvre progressive des adaptations nécessaires à ce nouveau mode de fonctionnement au sein de la fondation.

La fondation doit ce succès à l'implication des collaborateur-trice-s, des cadres et de la direction qui a été décisive pour obtenir le certificat qualité. Le rapport final daté du 21 octobre 2021 témoigne avec fierté d'un quasi sans-fautes et confirme ainsi l'adéquation et l'alignement de la fondation au standard international d'organisation des entreprises sur le management de la qualité.

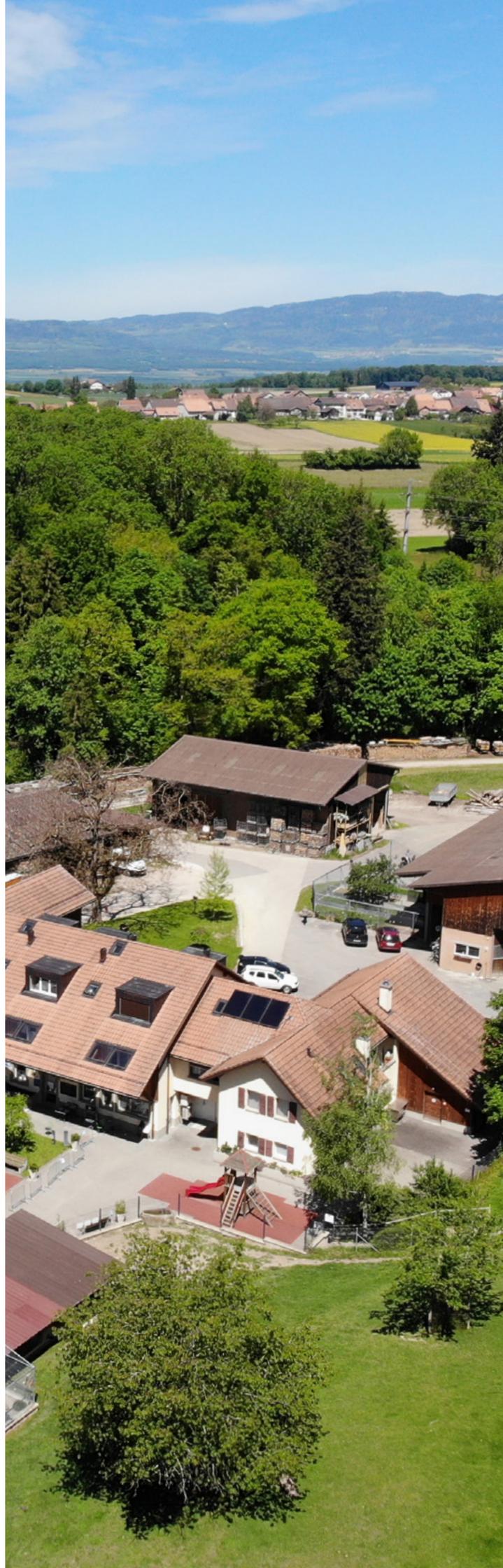
### Remerciements

Merci aux résident-e-s de leur patience et d'avoir su puiser dans leurs ressources pour traverser un contexte de crise qui les a parfois privé-e-s de certaines activités. Merci à l'ensemble des collaborateur-trice-s pour leur ténacité, leur dynamisme et leur engagement continu en cette période complexe.

Merci aux membres du Conseil de Fondation pour leur soutien permanent et empathique.

Merci à l'Etat de Vaud pour la confiance témoignée.

Et pour conclure, Merci aux donateurs qui croient en notre mission.





# Conseil des Résidents



**José NOGUEIRA**  
Président du Conseil des résidents

## Comment avez-vous vécu l'année 2021 ?

### Reprise des activités

Malgré son lot de péripéties, le Conseil des résidents a traversé l'année dans un esprit positif, en se serrant les coudes et en faisant preuve d'entraide « à distance » si on peut dire en raison de la situation sanitaire.

En effet, après plus d'une année de pause, nous avons pu reprendre certaines activités notamment l'organisation du renouvellement du Conseil des résidents au printemps prochain. Avec la précieuse collaboration de Mmes Baldassarri et Robert, toutes deux nommées pour nous accompagner dans nos travaux, nous avons pu mettre en place une nouvelle organisation pour assurer et pérenniser son bon fonctionnement. En ma qualité de président, j'ai été amené à prendre contact avec les membres pour les informer des actions entreprises et ainsi préparer tous ensemble les futurs projets.

### Séances avec la direction

J'ai eu le plaisir de rencontrer M. Volet, le directeur, à plusieurs reprises tout au long de l'année. Ainsi, nous avons pu faire connaissance, échanger sur la nouvelle vision à laquelle nous serons tous associés et lui relayer, à sa demande, les souhaits des résident-e-s en termes d'activités, infrastructures, etc. pour les années à venir. Durant cette pandémie, j'ai apprécié être le porte-parole des résident-e-s !

## Ouverture d'un nouveau foyer « Citizen » à Echallens

Pour conclure ce bilan en beauté, j'ai eu l'immense plaisir de participer à l'inauguration de la nouvelle structure de la fondation le 1<sup>er</sup> juillet 2021 baptisée « Citizen » qui signifie « habitant de la cité ». Lors de cette manifestation, en ma qualité de président, j'ai été amené à faire un discours, à couper le ruban rouge symbolique avec Mme Ruiz, Conseillère d'Etat et à accompagner les invités lors de la visite des appartements. Depuis, Citizen est devenu mon nouveau lieu de vie !

## Quels sont les projets à venir ?

### Renouvellement du Conseil des résidents

Comme annoncé, une démarche électorale et des élections seront organisées pour renouveler le Conseil des résidents élu en 2018.

### Nouveau partenariat

Sur sollicitation du directeur et dans un esprit d'échanges et d'ouverture, nous irons rencontrer le Conseil des résidents d'une institution valaisanne en avril prochain afin de découvrir leurs activités, leurs projets et leurs vécus mais aussi se faire connaître à l'extérieur.

### Formations ouvertes aux résident-e-s

Pour conclure, dans la perspective de la vision « Ensemble vers 2027 », les résident-e-s et les collaborateurs-trice-s tous secteurs confondus suivront conjointement les formations organisées par la fondation durant l'année 2022 sur la convention des droits des personnes en situation de handicap (CDPH).

*C'est donc avec réjouissance que nous entamons l'année à venir qui promet de belles aventures !!*

# Un reflet des projets et des activités

## Hébergement et Ateliers



**Olivier PILET**  
Directeur adjoint  
Hébergement, Ateliers

### Impacts de la situation sanitaire

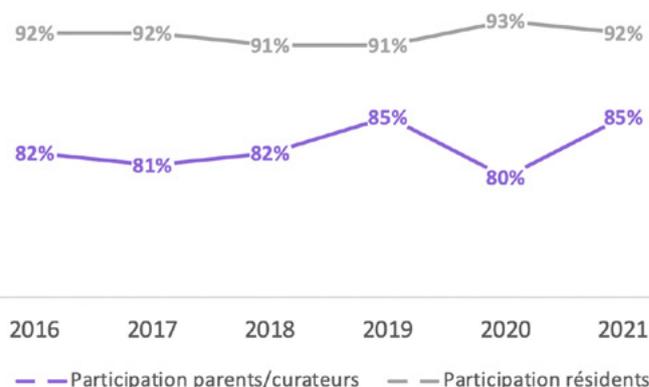
2021 a été rythmée au même titre que l'année précédente par l'application stricte des directives sanitaires et par les vagues successives de Covid-19 qui ont déferlé sur la fondation. Bien que la situation ait bien été contenue grâce à un taux élevé de résident-e-s considéré-e-s comme immuns (87%), les lieux de vie et les activités de jour ont été amenés à se réorganiser pour accompagner les résident-e-s dans les meilleures conditions possibles et ceci pour la deuxième année consécutive. Face à l'incertitude de l'évolution sanitaire et afin de limiter les risques de contaminations, nous avons été contraints de suspendre certaines activités, voire de les annuler, ce qui a suscité du côté des résident-e-s et des collaborateur-trice-s une lassitude sans toutefois que des problématiques majeures n'apparaissent.

La traversée de 2021 a renforcé l'esprit de solidarité qui régnait au sein de la fondation et a mis en lumière les capacités d'adaptation exceptionnelles dont ont fait preuve les professionnel-e-s pour atteindre un but commun, le bien-être des résident-e-s mais aussi de leurs collègues, par :

- L'engagement dans une expérience commune qui vise à prendre soin de l'autre et à se préoccuper de chacun-e.
- Le rapprochement entre les éducateur-trice-s, les maîtres socio-professionnel-le-s et les thérapeutes par le partage de leurs connaissances et compétences.
- La découverte de fonctionnements parfois différents des résident-e-s dans un environnement inhabituel.
- La recherche de solutions originales et créatives pour garantir la poursuite des prestations d'accompagnement de qualité.
- L'intégration et l'implication du résident, de la résidente dans l'entier du processus de fabrication de certains produits confectionnés par les activités de jour.

### Rencontres annuelles concernant le projet d'accompagnement personnalisé

Malgré le ralentissement des activités lié à la situation sanitaire, environ 30 % des synthèses ont pu avoir lieu avec une participation importante des résident-e-s (92 %) ainsi que celle des parents, curateur-trice-s (85 %).



## Ouverture d'une nouvelle structure décentralisée à Echallens

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021 a eu lieu l'inauguration d'une nouvelle structure d'hébergement nommée « Citizen » composée de deux appartements pouvant accueillir un total de huit résident-e-s. Ces derniers sont situés dans un immeuble au plein cœur d'Echallens et proche des commodités. De ce fait, ils répondent à l'une des missions de la fondation, soit de contribuer à la pleine place des résident-e-s dans la société par leur participation sociale, économique, culturelle et citoyenne.

L'aboutissement de ce projet est le fruit d'un immense travail mené en collaboration avec les représentants de la Commune d'Echallens et avec la participation active des groupes de travail composés de collaborateur-trice-s et de résident-e-s qui ont dressé une liste des besoins matériels et organisationnels nécessaires au bon fonctionnement de ce nouveau foyer.

## Marchés

Du côté des activités de jour, les marchés ont pu reprendre dans le courant de l'automne dans le respect des directives sanitaires.

Depuis le mois de novembre 2021, la fondation participe au marché alimentaire d'Echallens. Le dernier jeudi de chaque mois, les résident-e-s accompagné-e-s par des maîtres socio-professionnel-le-s tiennent un stand pour la vente de produits confectionnés par les ateliers de la fondation pour lesquels ils ont grandement participé. Encore un grand merci à la Municipalité d'Echallens pour son soutien dans la réalisation de ce projet.



## Ressources humaines

### Fil d'actualité

L'année 2021 s'est déroulée au rythme de la crise sanitaire mais a tout de même permis la déclinaison de plusieurs projets initiés avant ou durant la pandémie, tels que :

Le processus d'évaluation des collaborateur-trice-s a été repensé afin de laisser plus de place à la discussion et à l'échange entre la personne évaluée et son supérieur direct. L'objectif étant d'avoir à disposition un espace-temps permettant de mettre en exergue ce qui a bien marché durant l'année écoulée et de rester attentif à ce qui doit encore être amélioré dans le futur.

L'enquête sur l'égalité salariale hommes / femmes s'est également déroulée en cette année de certification ISO. Une fois réalisée, elle a été certifiée conforme par un expert agréé et n'a pas montré de discrimination au niveau des salaires au sein de la fondation. Cela démontre notamment la bonne application de la Convention Collective de Travail dans le secteur social parapublic vaudois (CCT) à laquelle la fondation est soumise.

Le contrôle AVS et SUVA des années 2017 à 2020 a également eu lieu conjointement cette année et n'a pas mis d'erreur en exergue.

Pour conclure, le plan de prévoyance a été modifié. Depuis son adhésion à la CCT en 2015, la fondation cherche sans cesse à améliorer son plan de prévoyance afin d'offrir de meilleures conditions sociales à son personnel. Les principaux changements qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, sont :

- L'ensemble du personnel cotise, sans tenir compte d'un salaire minimum
- L'épargne débute dès le 1<sup>er</sup> janvier qui suit le 17<sup>e</sup> anniversaire
- Le montant de coordination est supprimé
- Les cotisations sont désormais calculées à travers un pourcentage ce qui permet de tenir compte de tous les paramètres variables composant le salaire

### L'année 2021 en quelques chiffres

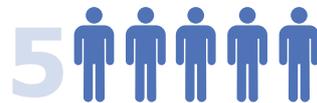
**180** collaborateur-trice-s en moyenne œuvrent pour offrir les meilleures prestations qui soient

**24** arrivées, 19 départs (hors stagiaires et apprenti-e-s)

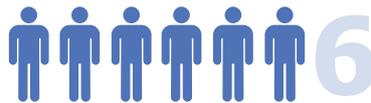
**2145** heures de formation (hors stagiaires et apprenti-e-s)

### Formation

L'effort se poursuit à l'instar de ce que nous préconisons depuis plusieurs années, et en 2021, la fondation comptait :



personnes en formation en écoles sociales



personnes en formation de MSP



personnes en apprentissage ASE



apprenti CFC employé de commerce



stagiaires dont deux en voie gymnasiale pour l'obtention du Certificat Fédéral de Capacité d'assistant-e-s socio-éducatif-ve-s.

Le nombre de personnes formées est en augmentation et se poursuit tant dans le domaine de l'hébergement que dans le domaine socio-professionnel ; respectivement 89 % et 75 %. En ce qui concerne le personnel de nuit, 100 % des personnes ont au minimum la formation requise, soit le certificat d'auxiliaire de santé de la Croix Rouge ou une équivalence.

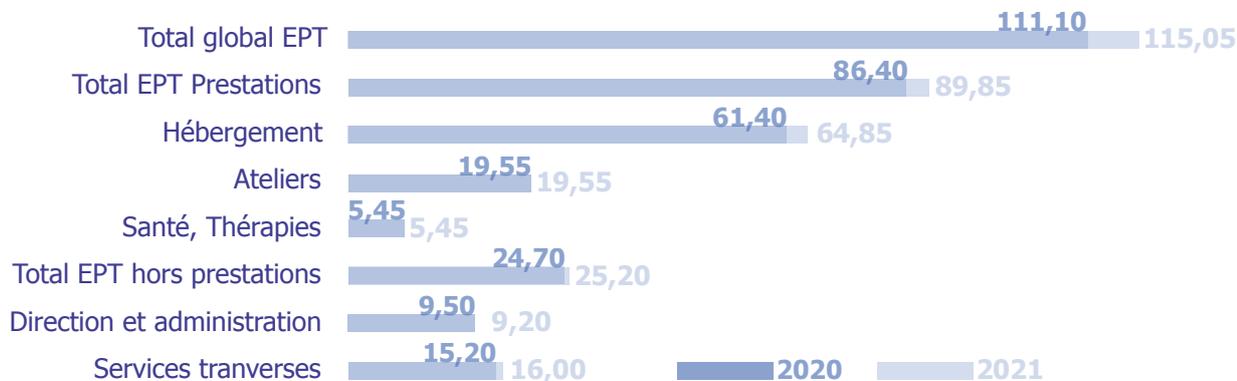
**546** tests salivaires effectués entre le 28.09.2021 et le 31.12.2021 dont seules 3 personnes ont été diagnostiquées positives

**20** personnes positives au Covid-19 au total en 2021

**540** jours d'absences en lien avec le Covid-19 (Cas positifs, quarantaines, etc.)

## Augmentation de la dotation

Suite à l'ouverture du nouveau lieu de vie (Citizen) à Echallens, de nouvelles ressources nous ont été octroyées par le service financier afin de pouvoir garder la qualité de l'accompagnement des résident-e-s accueilli-e-s, ce dont nous le remercions.



## Sécurité

### Service de Défense Incendie et Secours SDIS

Nous avons été sollicités par le SDIS du Gros-de-Vaud afin qu'il puisse se familiariser avec un nouveau véhicule à échelle. Étant donné que le Château est un bâtiment particulier dans leur périmètre d'intervention, nous avons volontiers accepté, permettant ainsi la formation de plus de vingt-cinq pompiers.

### Formation feu interne

Des sessions sont proposées chaque mois afin que les nouveaux collaborateur-trice-s puissent se former rapidement ou que d'autres rafraîchissent leurs connaissances. Dès lors, près de quarante personnes ont suivi cette formation.

**Lysiane CHATELLENAZ**  
Directrice adjointe  
Ressources Humaines



# Les organes dirigeants

## Le Conseil de Fondation (état au 31 décembre 2021)

Nom, prénom	En fonction depuis	Formation	Fonction
Equey Christophe	2016 <sup>1</sup>	Licencié en sciences politiques, administrateur indépendant	Président
Bottlang-Pittet Jaqueline	2016 <sup>2</sup>	Enseignante	Vice-présidente
Rinderknecht Christian	2016 <sup>3</sup>	Economiste HEC	Trésorier
Vuille Pierre	2017 <sup>4</sup>	Master en HEC et en théologie	Secrétaire
Favre Sandrine	2008	Employée de commerce	Membre
Henny Elisabeth	2014	Licenciée en droit, chargée de cours	Membre
Hucher Jean-Claude	1999	Licencié en sciences de l'éducation, Maîtrise en philosophie-éthique	Membre
Matter Thierry	2016	Retraité de l'administration cantonale vaudoise	Membre
Michaud Christine	2020	Licenciée en sciences sociales et psychopédagogiques CAS en développement durable	Membre
Rickli Didier	2014	Licencié en droit, notaire	Membre

Le Conseil de Fondation s'est réuni cinq fois cette année en présentiel et en visio-conférence et travaille de manière bénévole. Le directeur participe aux séances avec voix consultative.

Depuis 2016, dans une perspective de bonne gouvernance et de transparence, un registre des intérêts des membres du Conseil de Fondation est élaboré et tenu à jour. Il est publié sur le site internet de la Fondation ([www.fondationcsc.ch](http://www.fondationcsc.ch)).



1. Entré au Conseil de Fondation en 2015
2. Entrée au Conseil de Fondation en 2001 (présidente de 2001 à 2015)
3. Entré au Conseil de Fondation en 2015
4. Entré au Conseil de Fondation en 1999

## Le directeur et le comité de direction (état au 31 décembre 2021)

Nom, prénom	En fonction depuis	Formation	Fonction
Volet David	2020	DAS en gestion et direction d'institutions sociales Diplôme cours supérieur pour Managers CSM- CRPM. CAS philosophie et management CAS praticien formateur	Directeur
Chatellenaz Lysiane	2013	Brevet Fédéral de spécialiste en gestion du personnel	Directrice adjointe RH
Pilet Olivier	2011	Educateur social Diplôme cours supérieur pour Managers CSM - CRPM	Directeur adjoint Hébergement Ateliers
Vuillet Nicolas	2016	Brevet Fédéral de spécialiste en finances et comptabilité, réviseur agréé CAS en recherche de fonds	Directeur adjoint Finances

Il n'y a pas de liens personnels entre les membres du Conseil de Fondation et ceux de la direction.



## L'organe de révision

Les comptes de la fondation sont soumis au contrôle ordinaire selon les exigences du Canton de Vaud. Depuis 2016, l'organe de révision est la société Fidinter SA. Le responsable de mandat est Monsieur Giovanni Chiusano, expert-comptable diplômé, expert réviseur agréé, partenaire.

Les comptes de la fondation sont également présentés chaque année à l'autorité de surveillance des Fondations.

## Le mode de signatures et les personnes habilitées à signer

La fondation est engagée par la signature collective à deux du président, de la vice-présidente, du secrétaire, du trésorier, du directeur, et des directeurs adjoints, ces derniers ne pouvant cependant pas signer ensemble.

## Les bases légales, la haute surveillance et le subventionnement

La haute surveillance et le subventionnement des activités et des prestations de la fondation sont régis par la loi suivante :

- La loi cantonale sur les mesures d'Aide et d'Intégration pour les personnes Handicapées (LAIH) du 10 février 2004 sous l'égide du Département de la Santé et de l'Action Sociale du Canton de Vaud et de son service, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

## Les dons et les donateurs

Tous les dons reçus par la fondation sont toujours destinés à améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées. Ils ne servent jamais à couvrir les dépenses d'exploitation ordinaires.

Il n'y a pas de frais administratifs qui sont imputés sur les montants reçus. Les dons sont toujours utilisés conformément à la volonté ou aux indications exprimées par les donateurs.

Tous les dons font l'objet d'un accusé de réception et de remerciements.

La fondation n'a pas conclu de mandat de recherche de fonds avec une personne ou un organisme externe.

Les adresses des donateurs restent la possession exclusive de la fondation. Elles ne sont pas traitées par des tiers, ni cédées, ni vendues, ni échangées, ni louées. Sur simple demande de leur part, l'adresse des donateurs est radiée et aucune sollicitation n'est envoyée.

## Le statut fiscal

La fondation est reconnue d'utilité publique et exonérée par l'Administration cantonale des impôts du Canton de Vaud, pour le revenu, la fortune et l'impôt fédéral direct. La dernière décision date du 12 décembre 2016.

## La prévoyance professionnelle

La fondation ne gère pas elle-même sa prévoyance professionnelle. Ses collaborateurs sont affiliés au fond de prévoyance de la Zurich Assurance (Fondation collective Vita).

## Les liens

La Fondation est notamment membre des organisations suivantes :

- Association Vaudoise des Organisations Privées pour personnes en difficulté (AVOP)
- Institutions sociales suisses pour personnes handicapées (INSOS)
- Association Romande pour le Perfectionnement du Personnel d'Institutions pour Handicapés (ARPIH)
- Association insieme Vaud
- Réseau d'accompagnement du handicap en milieu ordinaire (RAHMO)



# Les finances

## Le bilan

	Notes	2021	2020
		CHF	CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif circulant</b>		<b>3'710'749.69</b>	<b>3'236'626.36</b>
Trésorerie	1	996'658.06	493'337.29
Débiteurs	2	2'292'074.10	2'322'257.42
Autres créances à court terme	3	67'871.03	19'743.00
Stocks	4	340'900.00	349'300.00
Actif de régularisation décompte final DGCS	5	0.00	0.00
Actifs de régularisation autres	6	13'246.50	51'988.65
<b>Actif immobilisé</b>		<b>3'143'840.82</b>	<b>3'230'576.58</b>
Immobilisations financières	7	30'159.85	8'403.85
Immobilisations corporelles	8	3'113'680.97	3'222'172.73
<b>Total de l'actif</b>		<b>6'854'590.51</b>	<b>6'467'202.94</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		<b>2'417'573.99</b>	<b>1'862'803.52</b>
Dettes résultant d'achats et de prestations		634'098.31	545'583.43
Dettes à court terme portant intérêts <sup>1</sup>	11	401'000.00	92'000.00
Comptes-courants résidents		164'025.72	134'815.28
Prêt de la DGCS <sup>2</sup>		500'000.00	500'000.00
Autres dettes à court terme	9	130'061.59	128'406.17
Passif de régularisation décompte final DGCS	10	440'527.56	283'622.34
Passifs de régularisation		147'860.81	178'376.30
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>		<b>2'507'743.30</b>	<b>2'609'358.30</b>
Dettes à long terme portant intérêts	11	2'507'743.30	2'609'358.30
<b>Capitaux étrangers</b>		<b>4'925'317.29</b>	<b>4'472'161.82</b>
<b>Fonds propres</b>		<b>1'929'273.22</b>	<b>1'995'041.12</b>
Capital	13	1'209'367.32	1'209'367.32
Résultat hors exploitation		-19'347.66	0.00
Fonds et réserves	12	739'253.56	785'673.80
<b>Total du passif</b>		<b>6'854'590.51</b>	<b>6'467'202.94</b>

<sup>1</sup> Part amortie sur l'exercice suivant, soit l'amortissement et cas échéant le remboursement de la dette.

<sup>2</sup> Ce compte ne porte pas d'intérêts. Il a été consenti afin de palier au manque de liquidités que génère le mécanisme de financement des renforts à l'encadrement qui ne sont payés à la Fondation que lors du bouclage du décompte final dans le courant de l'année suivante.

## Le compte d'exploitation

	Notes	2021	2020
		CHF	CHF
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>14'794'136.57</b>	<b>14'323'508.63</b>
Contributions des résidents et API		4'902'233.30	4'961'480.65
Contributions du canton de Vaud et autres cantons		9'367'205.80	9'416'685.35
Décompte final de la DGCS		-137'557.56	-283'622.34
Produits des ateliers Artisanautx	14	20'148.42	16'586.87
Autres produits de l'exploitation	15	33'173.38	34'248.39
Marge brute des ateliers Hôteliers et Verts	16	146'563.79	101'245.82
Dons, legs	12	9'190.40	14'360.86
Utilisation / Affectation nette du/aux fonds pour dons (-)	12	46'420.24	-12'368.66
Produits exceptionnels	17	321'415.25	8'320.52
Subventions et autres contributions	18	85'343.55	66'571.17
<b>Charges directes d'exploitation</b>		<b>-14'794'136.57</b>	<b>-14'323'508.63</b>
Salaires (y compris renforts à l'encadrement)	19	-9'424'442.95	-9'423'341.25
Charges sociales	19	-1'842'661.36	-1'770'155.57
Autres frais du personnel	19	-232'299.33	-231'979.00
Honoraires pour prestations de tiers	19	-1'311'669.47	-925'797.38
Besoins médicaux		-17'733.78	-38'617.90
Alimentation		-404'540.66	-402'121.29
Entretien ménage		-64'758.14	-82'036.32
Entretien/rép. machines, mob., véhicules et immeubles	20	-409'227.28	-396'334.93
Charges d'invest. - loyers, leasings et petites acquisitions	21	-143'808.80	-104'258.80
Charges d'invest. - intérêts s/ATF, hypothèques et autres	22	-22'376.13	-31'972.84
Charges d'invest. - amortissements	23	-420'651.33	-400'104.82
Eau, énergie		-207'693.15	-233'410.30
Ecole, formation et loisirs		-45'261.74	-42'018.03
Frais de bureau et d'administration		-77'865.41	-81'506.04
Outillage et matériel pour les ateliers	14	-14'066.51	-10'640.57
Autres charges d'exploitation (assurances, taxes, cotisations, divers)		-154'157.53	-149'213.59
Charges exceptionnelles		-923.00	0.00
<b>Résultat d'exploitation <sup>1</sup></b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<sup>1</sup> Le résultat d'exploitation est à zéro du fait de la prise en compte dans les produits d'exploitation du décompte final pro-forma à recevoir ou à payer en fonction du résultat.

Ce dernier est notamment constitué d'éléments extrabudgétaires, tels que les renforts à l'encadrement, sous déduction de la part du budget d'exploitation non dépensé conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 juillet 2016. Ce décompte final est remboursé, respectivement payé à la DGCS dans le courant de l'année qui suit l'exercice bouclé.

# Le compte de résultat

Notes	2021	2020
	CHF	CHF
<b>Résultat du décompte de l'exercice précédent</b>	<b>-19'347.66</b>	<b>0.00</b>
Différentiel sur décompte final 2020	-19'347.66	0.00

*L'excédent de produits / charges (-) hors exploitation est attribué au capital au 1er janvier de l'exercice suivant.*

## L'annexe aux comptes

### I. Principes comptables appliqués

#### Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations) et des directives de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. La structure des comptes annuels est adaptée aux spécificités des Etablissements Socio-Educatifs (ESE).

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles portées au bilan, à l'exception des terrains et des immeubles, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. En cas de signe de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et font éventuellement l'objet d'une correction de valeur.

Les terrains ne sont pas amortis, et les immeubles sont amortis sur la base des amortissements financiers des prêts hypothécaires. Les subventions obtenues sont portées en diminution de la valeur des immobilisations corporelles.

#### Comptabilisation des produits

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

Les subventions cantonales sont enregistrées lorsqu'elles sont encaissées ou lorsqu'elles sont facturées en cas de facturation par la Fondation. Les paiements de l'année sont déterminés sur une base budgétaire, et le résultat final des activités peuvent entraîner des compléments ou des remboursements sur les exercices suivants. Ces montants sont estimés en fin d'année et enregistrés dans des comptes de régularisation. (Il existe une incertitude sur les soldes définitifs qui ne sont connus que lors de l'établissement du décompte final).

Selon la Directive concernant le financement de l'exploitation des Etablissements socio-éducatifs (DFESE), et en référence à l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 juillet 2016 dérogeant pour les années 2016 à 2018 à l'allocation au fond d'égalisation des résultats concernant un éventuel excédent de produits reconnus, la DGCS couvre le déficit effectif reconnu d'exploitation, les excédents de produits sont restitués. Selon l'arrêté du 13 janvier 2021, la mesure est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 et concerne le traitement des excédents des exercices comptables 2020 à 2021.

#### Exonération fiscale

La Fondation est exonérée fiscalement sur l'impôt fédéral direct et sur les impôts directs cantonaux pour buts d'utilité publique, selon attestation du 12 décembre 2016.

## II. Organisation de la fondation

### Adresse de correspondance

Fondation CSC St-Barthélemy  
Le Château  
1040 Saint-Barthélemy

### Statuts - Règlements - Registre du Commerce

En vertu des statuts entrés en vigueur le 1er janvier 2017, la fondation a pour but l'accueil et l'accompagnement des personnes adultes qui présentent notamment une déficience intellectuelle, psychique ou des troubles du spectre de l'autisme.

Elle favorise leur autonomie et soutient leur développement personnel en recherchant, autant que faire se peut, leur autodétermination et leur association aux décisions qui les concernent. Dans une perspective inclusive, elle contribue à leur pleine place dans la société par leur participation sociale, économique, culturelle et citoyenne.

### Organes - Personnes habilitées à signer au 31 décembre :

#### a) Conseil de fondation

Conformément à l'article 7 des statuts, le Conseil de Fondation est composé de 5 membres au moins.

<b>Fonction</b>	<b>Nom Prénom, lieu d'origine, lieu de domicile</b>	<b>Mode de signature</b>
Président	Equey Christophe, de Genève, à Jorat-Menthue	Coll. à 2
Vice-Présidente	Bottlang-Pittet Jaqueline, de Saint-Gall, à Villars-le-Terroir	Coll. à 2
Trésorier	Rinderknecht Christian, de Hedingen, à Morges	Coll. à 2
Secrétaire	Vuille Pierre, de La Sagne, à La Tour-de-Peilz	Coll. à 2
Membre	Favre Sandrine, de Saint-Barthélemy (VD), à Saint-Barthélemy (VD)	
Membre	Henny Elisabeth, de Lausanne, à Lausanne	
Membre	Hucher Jean-Claude, de Lausanne, à Lausanne	
Membre	Matter Thierry, de Moosleerau, à Bourg-en-Lavaux	
Membre	Michaud Christine, de Zunzgen, à Jorat-Menthue	
Membre	Rickli Didier, de Bourg-en-Lavaux, à Bourg-en-Lavaux	

*Les membres du Conseil de Fondation exercent leur activité bénévolement conformément à l'art. 7, alinéa 3 des Statuts. Seules les dépenses engendrées par l'activité sont indemnisées conformément au règlement pour le remboursement des frais des membres de la Fondation CSC St-Barthélemy qui a été approuvé par l'administration cantonale des impôts.*

#### b) Autres personnes habilitées à signer (\* mais pas entre elles)

<b>Fonction</b>	<b>Nom Prénom, lieu d'origine, lieu de domicile</b>	<b>Mode de signature</b>
Directeur	Volet David, d'Oron, à Oron	Coll. à 2
Directrice adjointe Ressources Humaines	Chatellenaz Lysiane, de Morges, à Pampigny *	Coll. à 2
Directeur adjoint Hébergement et Ateliers	Pilet Olivier, de Rossinière, à Prilly *	Coll. à 2
Directeur adjoint Finance et Administration	Vuillet Nicolas, d'Appenzell, à Froideville *	Coll. à 2

#### c) Organe de révision

##### Fidinter SA

Adresse : Rue des Fontenailles 16 - Case postale - 1001 Lausanne

Téléphone : 021/614 61 61

Réviseur responsable : Giovanni Chiusano - giovanni.chiusano@fidinter.ch

## III. Gestion et placement de la fortune

La gestion et le placement de la fortune sont conformes au but de la fondation étant donné que les immeubles sont occupés pour l'exploitation de la Fondation. Les dépassements des limites de placement de la fortune de l'OPP 2 ne mettent pas en péril la réalisation du but de la fondation.

# L'annexe aux comptes

2021	2020
CHF	CHF

## IV. Informations sur les postes des états financiers

### Introduction

Les commentaires ci-après font référence aux points mentionnés au bilan et aux comptes d'exploitation. Par ailleurs, les comptes et les annexes présentés étant déjà passablement détaillés et comportant de nombreuses informations chiffrées, ne sont faits ci-après que des commentaires succincts relatifs aux points qui semblent les plus importants.

<b>1. Trésorerie</b>	<b>996'658.06</b>	<b>493'337.29</b>
Caisses	18'371.25	23'522.41
PostFinance	459'220.75	470'899.13
Banques	519'066.06	-1'084.25

La trésorerie comprend le montant de garantie exigé par la directive de la DGCS du 1er mars 2016 quant à la couverture des comptes-courant des résidents (voir ci-dessous). Le montant de liquidité en banque dépend directement du montant engagé par l'ATF (Avance à Terme Fixe).

<b>Total à couvrir selon directive de la DGCS</b>	<b>164'025.72</b>	<b>134'815.28</b>
Comptes-courant résidents passifs	164'025.72	134'815.28
<b>Total à couvrir selon décision du Conseil de Fondation en 2016</b>	<b>451'325.56</b>	<b>497'745.80</b>
Fonds pour dons libres et affectés	451'325.56	497'745.80

<b>2. Débiteurs</b>	<b>2'292'074.10</b>	<b>2'322'257.42</b>
Débiteur DGCS	1'759'949.25	1'725'325.45
Autres débiteurs	772'124.85	836'931.97
Correction de valeur sur les débiteurs	-240'000.00	-240'000.00

<b>3. Autres créances à court terme</b>	<b>67'871.03</b>	<b>19'743.00</b>
C/c résidents débiteurs	1'053.78	1'364.80
Créances envers les collaborateurs	30'582.00	0.00
C/c charges sociales	36'235.25	18'378.20

<b>4. Stocks</b>	<b>340'900.00</b>	<b>349'300.00</b>
------------------	-------------------	-------------------

La diminution de 2.4%, n'appelle pas de commentaire particulier.

<b>5. Actif de régularisation décompte final DGCS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Pas d'excédent de charges	0.00	0.00

Compte tenu des instructions de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), ce montant est validé lors de l'établissement du décompte final dans le courant de l'année suivante. Ce montant provient notamment des renforts à l'encadrement supplémentaires extra-budgétaires dont les incidences sont reconnues par la DGCS lors du décompte final.

# L'annexe aux comptes

	2021	2020
	CHF	CHF
<b>6. Actifs de régularisation autres</b>	<b>13'246.50</b>	<b>51'988.65</b>
Charges payées d'avance et décomptes à recevoir	13'246.50	51'988.65
<b>7. Immobilisations financières</b>	<b>30'159.85</b>	<b>8'403.85</b>
Créances envers les collaborateurs > 1an	21'756.00	0.00
Garantie de loyer	8'403.85	8'403.85
<b>8 . Immobilisations corporelles</b>	<b>3'113'680.97</b>	<b>3'222'172.73</b>
Mobilier	450'723.55	459'648.65
Machines	429'793.70	349'454.68
Informatique	97'243.72	146'063.50
Véhicules	65'430.00	115'971.65
Terrains	132'800.00	132'800.00
Immeubles	1'937'690.00	2'018'234.25
<i>Les immobilisations corporelles n'appellent pas de commentaire particulier.</i>		
<b>9. Autres dettes à court terme</b>	<b>130'061.59</b>	<b>128'406.17</b>
Dépôts de garantie (clefs et divers)	11'690.00	11'290.00
Dépôts de garantie (résidents hors DGCS et divers)	108'300.00	108'200.00
Autres dettes	10'071.59	8'916.17
<i>Les résidents non garantis par un Canton ont tous déposé une garantie financière.</i>		
<b>10. Passif de régularisation décompte final DGCS</b>	<b>440'527.56</b>	<b>283'622.34</b>
Excédent de produits 2021	137'557.56	0.00
Décompte final complémentaire 2020	19'347.66	0.00
Excédent de produits 2020	283'622.34	283'622.34
<i>Compte tenu des instructions de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), ce montant est validé lors de l'établissement du décompte final dans le courant de l'année suivante.</i>		
<b>11. Dettes à long terme portant intérêts</b>	<b>2'507'743.30</b>	<b>2'609'358.30</b>
Emprunts garantis par l'Etat de Vaud (PostFinance site Ferme)	747'551.00	765'671.00
Emprunt garanti par l'Etat de Vaud (PostFinance Chalets)	308'545.00	316'048.00
<i>(Les chalets ont été vendus en 2016, mais le remboursement de l'emprunt n'est pas autorisé, il se fera à l'échéance, le 30.06.2022).</i>		
Avance à terme fixe (BCV)	1'300'000.00	1'000'000.00
<i>(Sur la limite de crédit de 2'700 KCHF octroyée par la BCV, il faut garder à l'esprit que 300 KCHF sont nécessaires au remboursement de l'emprunt PostFinance mentionné ci-dessus.)</i>		
Prêt hypothécaire BCV pour les divers projets accordés par la DGCS	552'647.30	619'639.30
./. Part court terme des dettes à long terme	-401'000.00	-92'000.00
<i>(le retraitement à court terme est composé de la part amortie sur l'exercice suivant, soit l'amortissement et cas échéant le remboursement de la dette)</i>		

## L'annexe aux comptes

<b>12. Fonds et réserves</b>	<b>Etat au 01.01.2020</b>	<b>Attributions</b>	<b>Utilisations</b>	<b>Etat au 31.12.2020</b>
Fonds de dons libres	422'264.01	9'720.00	0.00	431'984.01
Fonds de dons affectés	63'113.13	4'640.86	-1'992.20	65'761.79
Fonds de réserve pour transformation du Château	187'928.00	0.00	0.00	187'928.00
Fonds de réserve pour la prévoyance en faveur du personnel	100'000.00	0.00	0.00	100'000.00
Fonds d'égalisation des résultats	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>773'305.14</b>	<b>14'360.86</b>	<b>-1'992.20</b>	<b>785'673.80</b>

	<b>Etat au 01.01.2021</b>	<b>Attributions</b>	<b>Utilisations</b>	<b>Etat au 31.12.2021</b>
Fonds de dons libres	431'984.01	5'500.00	-30'694.64	406'789.37
Fonds de dons affectés	65'761.79	3'690.40	-24'916.00	44'536.19
Fonds de réserve pour transformation du Château	187'928.00	0.00	0.00	187'928.00
Fonds de réserve pour la prévoyance en faveur du personnel	100'000.00	0.00	0.00	100'000.00
Fonds d'égalisation des résultats	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>785'673.80</b>	<b>9'190.40</b>	<b>-55'610.64</b>	<b>739'253.56</b>

2021	2020
CHF	CHF

<b>13. Capital</b>	<b>1'209'367.32</b>	<b>1'209'367.32</b>
Solde au 1er janvier	1'209'367.32	1'209'367.32
Attribution du résultat de l'exercice précédent	0.00	0.00

<b>14. Marge brute des ateliers Artisanaux</b>		
Ventes	20'148.42	16'586.87
./. Achats outillage et matériel pour les ateliers	-14'066.51	-10'640.57
<b>Marge brute économique</b>	<b>6'081.91</b>	<b>5'946.30</b>

<b>15. Autres produits de l'exploitation</b>	<b>33'173.38</b>	<b>34'248.39</b>
Logement du personnel	11'056.25	15'879.25
Repas du personnel	17'519.73	11'976.72
Recettes de la cafétéria et repas à des tiers	3'114.40	4'244.16
Autres revenus	1'483.00	2'148.26

<b>16. Marge brute des ateliers Verts et Hôtelières</b>		
Chiffre d'affaires	603'323.02	561'776.91
./. PRAMV (prix de revient des marchandises vendues)	-456'759.23	-460'531.09
<b>Marge brute comptable</b>	<b>146'563.79</b>	<b>101'245.82</b>
<b>Marge en %</b>	<b>24.3%</b>	<b>18.0%</b>

*La baisse du chiffre d'affaires et de la marge en % sont dues aux conséquences de la situation sanitaire (COVID-19) et des fermetures imposées par l'Etat l'année précédente.*

<b>17. Produits exceptionnels</b>	<b>321'415.25</b>	<b>8'320.52</b>
Redistribution de la taxe CO2	2'848.80	5'157.65
Vente de matériel et divers	861.30	3'162.87
Centrale d'encaissement des établissements sanitaires (mesures COVID)	317'705.15	0.00

## L'annexe aux comptes

	2021	2020
	CHF	CHF
<b>18. Subventions et autres contributions</b>	<b>85'343.55</b>	<b>66'571.17</b>
Participation aux investissements des ateliers par la DGCS	46'018.90	45'542.00
Autres contributions et autres subventions (HES-SO, DGEP, Rahmo, Arpih)	39'324.65	21'029.17
<b>19. Charges de personnel (groupe 3)</b>	<b>12'811'073.11</b>	<b>12'351'273.20</b>
Salaires (y compris renforts à l'encadrement)	9'424'442.95	9'423'341.25
Charges sociales	1'842'661.36	1'770'155.57
Autres frais du personnel	71'277.73	75'518.85
Formation	161'021.60	156'460.15
Honoraires pour prestations de tiers	278'668.27	273'490.18
Honoraires pour personnel temporaire	1'033'001.20	652'307.20
L'augmentation de 3.7% est notamment due à la situation Covid.		
<b>20. Entretien/rép. machines, mobilier, véhicules et immeubles</b>	<b>409'227.28</b>	<b>396'334.93</b>
L'augmentation de 3.3% n'appelle pas de commentaire particulier.		
<b>21. Charges d'invest., loyers, leasings</b>	<b>143'808.80</b>	<b>104'258.80</b>
L'augmentation de 37.9% provient notamment du nouveau loyer à Echallens depuis le 1er juillet 2021.		
<b>22. Charges d'invest., intérêts s/ATF, hypothèques et autres</b>	<b>22'376.13</b>	<b>31'972.84</b>
La baisse de 30% provient de la moindre sollicitation de notre ligne de crédit.		
<b>23. Charges d'investissement, amortissements</b>	<b>420'651.33</b>	<b>400'104.82</b>
Mobilier	109'877.65	121'086.05
Machines	93'786.68	76'008.75
Informatique	52'438.50	46'448.70
Véhicules	69'141.65	71'508.00
Immeubles	95'406.85	85'053.32
Le volume d'amortissement dépend directement des investissements accordés, notamment des investissements selon les Directives et recommandations sur les Infrastructures des Etablissements Socio-éducatifs pour adultes (DIESE). Un amortissement exceptionnel de 18 KCHF a été comptabilisé en compensation de l'utilisation d'un don affecté.		

# L'annexe aux comptes

	2021	2020
	CHF	CHF

## V. Informations complémentaires

### 24. Moyenne annuelle des emplois à plein temps (EPT)

Le nombre moyen annuel d'EPT ne dépasse pas 250 pour les exercices comparés.

### 25. Montant résiduel des engagements de leasing

<b>Montant résiduel des engagements de leasing</b>	<b>53'821.55</b>	<b>93'782.15</b>
--	------------------	------------------

*Les dettes de leasing ne sont pas comptabilisées au passif du bilan.*

<b>26. Dettes envers des institutions de prévoyance</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
---	-------------	-------------

Voir remarque de la note n° 28 concernant la LPP.

### 27. Actifs engagés en garantie de dettes de la Fondation

<b>Actifs engagés en garantie de dettes de la Fondation</b>		
Immeubles	1'937'690.00	2'018'234.25
Cédules hypothécaires envers la BCV	14'000'000.00	14'000'000.00
Cession des subventions à recevoir de la DGCS	4'100'000.00	4'100'000.00

# L'annexe aux comptes

## Fondation CSC St-Barthélemy

### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2021

2021	2020
CHF	CHF

#### 28. Engagements conditionnels

##### Engagement de restitution de subventions immeubles

En cas de changement d'affectation ou de vente d'un immeuble ayant fait l'objet de subventions à un organisme dont le caractère d'utilité publique ne serait plus reconnu, une part des subventions reçues devrait être restituée. (art. 30 et 31 LSubv.)

Une subvention extraordinaire pour le remboursement des hypothèques sur immeubles de CHF 10'130'385.50 a été versée par l'Etat de Vaud le 1er juillet 2015.

Cette part à restituer serait cas échéant notamment liée à la durée d'utilisation du bien conformément à l'affectation prévue lors de l'octroi de la subvention.

##### Rattrapage de LPP

Suite à une analyse du traitement de la LPP de collaborateurs en lien avec l'application de la CCT, il a été constaté que des rattrapages de cotisations LPP devaient être effectués pour un total de CHF 156'990 (hors intérêts). Le résultat de cette analyse a été soumis à la DGCS le 3 février 2021, la situation a été régularisée au 31.12.2021.

#### 29. Evénements importants survenus après la date du bilan

Après la date d'établissement du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes par le conseil de fondation, aucun événement important, qui aurait pu altérer la validité des comptes annuels 2021 ou qui aurait dû être publié sous ce point ne s'est produit.

La fondation CSC St-Barthélemy est au bénéfice d'une succession en cours dont le montant n'est pas connu à ce jour.

#### 30. Valeur assurance incendie des immobilisations

	indice 125	indice 125
<b>Total de la valeur incendie des immeubles</b>	<b>27'798'205.00</b>	<b>27'798'205.00</b>
Site Le Château incluant la Ferme, Saint-Barthélemy	27'798'205.00	27'798'205.00
Assurance mobilier & professionnelle/industrielle	5'574'800.00	5'574'800.00

#### 31. Estimation fiscale immeubles

<b>Total de l'estimation fiscale des immeubles</b>	<b>18'839'900.00</b>	<b>18'839'900.00</b>
Site Le Château incluant la Ferme, Saint-Barthélemy	18'836'600.00	18'836'600.00
Divers, Oulens-sous-Echallens	500.00	500.00
Divers, Goumoëns	2'800.00	2'800.00

# Le rapport de l'organe de révision

fidinter

## Rapport de l'organe de révision

---

au Conseil de fondation de la  
Fondation CSC St-Barthélemy, Saint-Barthélemy

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation CSC St-Barthélemy, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux directives comptables de l'Etat de Vaud et aux statuts, incombe à la Direction et au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction et le Conseil de fondation sont responsables du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux directives de l'Etat de Vaud et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, aux directives comptables de l'Etat de Vaud et aux statuts.

### *Mandats de révision*

Fidinter SA • Rue des Fontenailles 16 • C.P. 641 • 1001 Lausanne  
tél +41 21 614 61 61 • fax +41 21 614 61 60 • lausanne@fidinter.ch • www.fidinter.ch



Entreprise certifiée EXPERTSuisse



DFK Membre indépendant

## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 31 mars 2022

Fidinter SA



**SEQ** Signature électronique qualifiée - Droit suisse  
Signé sur Skribble.com

Giovanni Chiusano

*Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable*



**SEQ** Signature électronique qualifiée - Droit suisse  
Signé sur Skribble.com

er Christine Blaser

*Bachelor of Science HEC-BSc*

# Remerciements

La fondation remercie le Canton de Vaud et ses autorités pour son soutien grâce à une subvention par l'entremise de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Tous nos sincères remerciements vont également aux donateurs qui, par leur geste de générosité tout au long de l'année, ont amélioré le quotidien des résident-e-s.



**Votre générosité nous est précieuse.  
Merci pour votre soutien !!**



# Soutenez-nous !



## Faites un don facilement avec TWINT



Scannez le code QR avec l'app TWINT.



Saisissez le montant total et confirmez le paiement.

### Récépissé

Compte / Payable à  
CH64 0900 0000 1026 4255 1  
Fondation CSC St-Barthélemy  
Le Château 1  
1040 St-Barthélemy VD

Payable par (nom/adresse)


Monnaie Montant

CHF

Point de dépôt

### Section paiement



Monnaie Montant

CHF

### Compte / Payable à

CH64 0900 0000 1026 4255 1  
Fondation CSC St-Barthélemy  
Le Château 1  
1040 St-Barthélemy VD

### Informations supplémentaires

Don pour la Fondation CSC

Payable par (nom/adresse)

--	--

Monnaie Montant

CHF





Fondation CSC  
St-Barthélemy

**Le Château**  
1040 St-Barthélemy  
021.886.23.30

[www.fondationcsc.ch](http://www.fondationcsc.ch)

IBAN : CH64 0900 0000 1026 4255 1  
CCP 10-264255-1

